

Mairie de Schweighouse-Thann	<b>DECLARATION PREALABLE</b> DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE
------------------------------	--

Demande déposée le 10/07/2024 et complétée le		N° DP 068 302 24 F0027	
Par :	Madame SIG BEATRICE		
Demeurant à :	11 RUE DES PRES 68520 SCHWEIGHOUSE-THANN	Surface de plancher:	m <sup>2</sup>
Sur un terrain sis à :	11 RUE DES PRES 68520 Schweighouse-Thann 302 47 320	Surface de plancher antérieure :	m <sup>2</sup>
Nature des Travaux :	RAVALEMENT DE FACADES ET REVOVATIN BARDAGE EXISTANT	Surface de plancher nouvelle :	m <sup>2</sup>

### Le Maire de la Ville de Schweighouse-Thann

VU la déclaration préalable présentée le 10/07/2024 par Madame SIG BEATRICE,  
VU l'objet de la déclaration :

- pour le RAVALEMENT DE FACADES ET REVOVATIN BARDAGE EXISTANT ;
- sur un terrain situé 11 RUE DES PRES ;
- pour une surface de plancher créée de 0 m<sup>2</sup> ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,  
VU l'affichage en mairie en date du 10/07/2024 de l'avis de dépôt,  
VU le PLU approuvé le 04.07.2017, modifié le 12.12.2019,

### ARRETE

**Article 1** : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

Fait à Schweighouse-Thann, le 06 AOUT 2024

Le Maire,

LEHMANN Bruno



**NOTA BENE** : Le terrain est concerné par l'aléa retrait gonflement des argiles (aléa faible).

La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*